

Le double effet de l'énergie solaire

PESSAC L'entreprise Base récupère la chaleur produite par les panneaux photovoltaïques. L'activité, notamment auprès des agriculteurs et des forestiers, ne cesse de croître



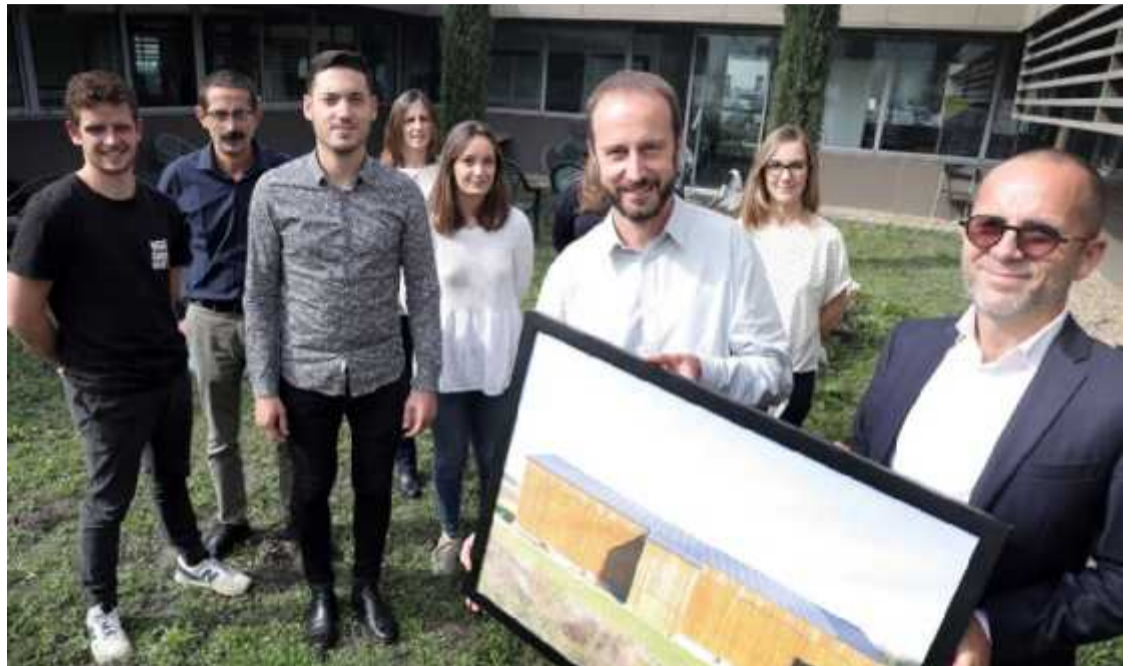
Hervé Pons
h.pons@sudouest.fr

L'entreprise Base a imaginé, et installe depuis 11 ans, un procédé de récupération de la chaleur que dégagent les panneaux solaires dans leur activité de production d'électricité. L'idée est venue à Sébastien Ackermann en 2009. « Au lieu de laisser cette chaleur se diffuser à perte, nous la récupérons. Notre procédé, qui est thermovoltaïque, porte le nom de panneaux solaires hybrides Cogen'Air », décrit le fondateur de Base, aux côtés du PDG Étienne Kressmann. Un air chaud gratuit, dont le bénéfice vient s'ajouter à la vente de l'électricité. Mieux encore : quand un panneau classique présente un ren-

dement de 20 %, le panneau Cogen'Air porte ce pourcentage à 60 %. Pour ce qui est de la quantité d'air chaud, elle est deux fois et demie plus abondante que la production électrique. C'est tout gagnant. « L'air chaud peut avoir de nombreuses utilisations. Dans les faits, les 3/4 de nos clients sont des agriculteurs et des exploitants forestiers qui sèchent soit du foin, soit du bois, soit de la biomasse. Mais nos solutions sèchent aussi des déchets industriels et ménagers (par exemple) et contribuent au chauffage de bâtiments. »

Energies propres

Base conçoit l'installation de A à Z, fait réaliser ses panneaux en France, à Châtelleraut, a équipé une cinquantaine d'agriculteurs et une vingtaine d'industriels et collectivités. Le carnet de commandes est plein. Le chiffre d'affaires parle de lui-même : 1,6 million en 2019 ; il sera de 1,9 fin 2020 et le PDG prévoit 2,5 millions d'euros en 2021. Avec un coût moyen d'installation de 250 000 euros, les clients ne peuvent qu'être de gros utilisateurs. « La rentabilité s'établit sur 8 à 12 ans ; l'installation a une durée



Étienne Kressmann et Sébastien Ackermann (à droite) et une partie de leurs équipiers. L. THEILLET

14^e édition des Prix de l'Eco

Organisés par « Sud Ovest », la Banque populaire et la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec Kedge BS et Pouey International, les Prix de l'Économie Neo Aquitains distinguent des entreprises de la région. Du 8 décembre au 11 décembre, découvrez la dynamique des entreprises du département de la Gironde avec une émission en live, des vidéos et les entreprises récompensées. Pour ne rien rater de la nouvelle formule des Prix de l'Économie, rendez-vous sur www.prix-eco-neoaquitains.fr

de vie de 40 ans ».

Si le mot-clé des deux entrepreneurs est une « autonomie en énergie pour le client et des éco-

nomies réalisées », ils ajoutent la « simplicité de l'installation et une application totale des enjeux environnementaux ».

REPÈRES

NOMINÉ Entreprise Base
ACTIVITÉ Innovation énergétique
DATE DE CRÉATION 2009
SIÈGE SOCIAL Pessac depuis quelques semaines (Canéjan précédemment)
EFFECTIFS 15 personnes
CHIFFRE D'AFFAIRES 1,6 million d'euros en 2019 ; 1,9 million en 2020
FONDATEUR Sébastien Ackermann
PDG Étienne Kressmann